

## **Appel de l'A.G. des personnels de l'Université Jean-Monnet (St-Etienne) du 16 mai 2013**

A la suite des A.G. des 14 février et 21 mars, l'assemblée générale des personnels de l'UJM du 16 mai 2013, avec les syndicats SDPREES-FO-42 et Ferc-Supt-CGT, renouvelle les votes de ces AG demandant notamment l'abandon du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, l'abrogation de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche.

**La loi LRU a déjà amplement montré ses effets négatifs sur les personnels, entre autres à l'UJM** (blocage des primes, non ouverture de l'ensemble des postes attribués par le ministère, problèmes budgétaires entraînant la suppression d'emplois d'ATER et des demandes de réduction des horaires d'enseignement à la rentrée 2013 équivalant, dans une U.F.R au moins, à trois années d'enseignement, ...), le projet de loi Fioraso est une LRU bis qui va amplifier les attaques contre le statut, les conditions de travail, les rémunérations des personnels, il doit donc être abandonné.

L'AG manifeste en conséquence son entier accord avec la déclaration commune des syndicats FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP), CGT (SNTRS, CGT INRA, FERC Sup), SNPREES-FO, Solidaires (Sud Recherche EPST, Sud Education, Solidaires Etudiant-e-s) et de SLR et SLU, qui appelle à faire grève et à manifester le mercredi 22 mai ;

**POUR L'ABANDON DU PROJET DE LOI FIORASO et l'ensemble des revendications contenues dans cette déclaration commune**, elle appelle l'ensemble des personnels de l'UJM à **faire grève le 22 mai** et à rejoindre le

## **RASSEMBLEMENT LE MERCREDI 22 MAI À MIDI DEVANT LA MAISON DE L'UNIVERSITÉ.**

L'AG demande aussi que l'ensemble des organisations signataires de la déclaration commune évoquée ci-dessus appellent à une grève et à une manifestation nationale avant la fin de l'examen du projet de loi.

## **Rappel : le projet de loi Fioraso sur l'ESR, c'est :**

### **► le maintien des dispositions essentielles de la LRU et du Pacte pour la Recherche**

- Les « Responsabilités et Compétence Elargies des Etablissements » sont maintenues. Le « budget global » et le transfert de la gestion de la masse salariale des fonctionnaires d'Etat aux établissements, à l'origine de leurs déficits, sont maintenus.
- L'ANR, qui organise le pilotage de la recherche par contrats au détriment du soutien récurrent des Etablissements Publics de Recherche (EPST) et développe de façon exponentielle la précarité, est maintenue.
- L'AERES maintenue ou simplement remplacée par un Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

**► la régionalisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :** fusion d'établissements, ou « communautés d'universités » : c'est à cet échelon que les budgets, les postes seront attribués puis répartis entre les établissements, que les contrats avec les régions et l'Etat seront passés. Cette « régionalisation » accompagne l'acte III de la décentralisation. Elle s'accompagnera inévitablement de « mutualisations » impliquant suppressions de services, mutations forcées, suppressions de diplômes ou de filières.

**► la fin des diplômes nationaux :** « L'accréditation des établissements vaut habilitation » : en lieu et place de l'habilitation par le CNESER, qui valide les maquettes des diplômes, les établissements seront accrédités pour délivrer les diplômes qu'ils souhaitent, dans le cadre des « politiques de site ».

**► la fin de la licence générale disciplinaire, la mise en cause du baccalauréat comme diplôme national qualifiant.** Dans le cadre du « continuum bac.-3 – bac. +3 », avec une « spécialisation progressive » dans les deux premières années de licence, le choix d'une discipline serait reporté de l'entrée à l'université à la fin du cycle licence, et la maîtrise d'une discipline académique reportée au cycle master. Ce cadre programme aussi la disparition du Baccalauréat comme premier grade universitaire, donnant à tous accès à l'université et reconnu dans les conventions collectives et dans les statuts de la Fonction Publique.

**► les menaces accrues sur les diplômes professionnels :** les diplômes et titres nationaux (BTS, DUT, Ingénieur, etc.) sont directement menacés par la « politique de site ».

**► le renforcement de la « masterisation » des concours d'enseignement (masters « MEEF »)**

**► Un pilotage « socio-économique » de la recherche** contradictoire avec la liberté de recherche :

- « Conseil stratégique de la recherche placé auprès du Premier ministre », constitué de personnalités « représentant le monde scientifique et le monde socio-économique »,
- Code de la Recherche modifié pour ajouter aux missions des universités et des EPST « l'exercice des activités de transfert pour la création de valeur économique ».

### **► La remise en cause des statuts des personnels**

- la quasi obligation de mise à disposition des cours ou articles sous forme numérique,
- l'extension des missions des universités, qui deviennent des missions des universitaires et des autres personnels. Les progressions de carrière se feront en tenant compte de l'ensemble de ces missions, par le moyen de l'évaluation : « les évaluations des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche [doivent prendre en compte] l'ensemble des missions qui leur sont assignées ».